

**REFERENCE DOSSIER : 2015 11**

**Parc éolien «COMBE ROUGEUX»**

**DEMANDE D'APPROBATION DE PROJET  
(ARTICLE 24)**

En application de l'article 24 du décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et aux réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

Vos observations sont à adresser dans le délai d'un mois à compter de la réception de la présente à l'attention du maître d'ouvrage :

- **Département** : HAUTE - MARNE (52)
- **Commune(s)** : Domremy-Landéville (52270) / Annonville (52230) / St-Urbain-Maconcourt (52300)
- **Objet** : Réseaux HTA et communication – **Parc éolien «COMBE ROUGEUX»**
- **Maîtrise d'ouvrage** :

**FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS**

Les Jardins de Brabois II  
3 Allée d'Enghien – CS 50150  
54602 Villers-lès-Nancy

- **Maîtrise d'ouvrage déléguée** :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- **Maîtrise d'œuvre** :

## SOMMAIRE

### 1. NOTICE EXPLICATIVE

### 2. ANNEXES

#### 2.1 Plans

- plan de situation - ART 01 - Ech : 1/25 000 ème

- plan d'ensemble (1/2) – ART 02 - Ech : 1/2 500 ème

- plan d'ensemble (2/2) – ART 03 - Ech : 1/2 500 ème

#### 2.2 Schémas

- schéma unifilaire du parc – ART 04 – sans échelle

# 1 - NOTICE EXPLICATIVE

## 1.1 - BUT DE L'OUVRAGE

Les ouvrages à construire permettront le raccordement des réseaux H.T.A et Fibre optique entre les 5 aérogénérateurs et le poste source (Epizon) implantés sur les communes Domremy-Landéville, Annonville et St-Urbain-Maconcourt composant le parc éolien « Combe Rougeux ».

## 1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Enfouissement en tranchées de câbles HTA, tension de service : 30 kVA,

Les sections et nature de câbles seront les suivantes :

- Câble de section 3x150mm<sup>2</sup> Alu NF C33-226, longueur : **1573 ml**
- Câble de section 3x240mm<sup>2</sup> Alu NF C33-226, longueur : **1242 ml**
- Câble de section 3x300mm<sup>2</sup> Alu NF C33-226, longueur : **6745 ml**

Le détail des sections et natures figure sur le schéma unifilaire en annexe (annexe 2.2)

Les installations seront exécutées suivant les règles de l'art et répondront aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 2 avril 1991, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes d'énergie électrique.

## 1.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Département : HAUTE - MARNE (52)
- Commune(s) : Domremy-Landéville (52270) / Annonville (52230) / St-Urbain-Maconcourt (52300)
- Tension de service : 18/30 KVA
- Concession : distribution privée
- L'ensemble du tracé est situé soit en domaine public (passage sous chemin communal), soit en domaine privé (parcelle privée avec servitude de tréfonds, emprise foncière louée par le maître d'ouvrage). Les baux incluent une servitude de tréfonds assurant au maître d'ouvrage une maîtrise foncière sur l'ensemble des parcelles.

#### **1.4 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

- **Conducteurs souterrains**

Profondeur de pose du câble (génératrice supérieure) suivant coupes intégrées au plan d'ensemble

Sous accotement (domaine public ou chemin d'association foncière) : couverture de 0,70m sur câble HTA.

Sous parcelle agricole : couverture de 1,00m sur câble HTA.

Dispositif avertisseur : grillage plastique de couleur rouge

**Fait à Villers-lès-Nancy, le 17 Décembre 2015**

**Le Maître d'Ouvrage : FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS**

**FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS**  
P.O. 3. Allée d'Enghien  
54602 VILLERS LES NANCY  
03 83 54 42 97

## **2 - ANNEXES**

### **2.1 PLANS - Ref : ART 01, 02, 03**

### **2.2 SCHEMA UNIFILAIRE HTA - Ref : ART 04**